

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ. LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE ROSSENS, mail: commune@rossens.ch OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 26, du 27 juin 2014

Adopté par le Conseil communal de la commune de Rossens, le 18 août 2014

Le Secrétaire: [Signature]



Le Syndic: [Signature]

16 SEP. 2015

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le



Le Conseiller d'Etat, Directeur: [Signature]

COMMUNE D'ARCONCIEL

ZONES D'AFFECTATION

- ZC ZONE DE CENTRE
- ZRMD ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
- ZRDR ZONE RESIDENTIELLE A DENSITE REPARTIE
- ZRFD II ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE II
- ZRFD I ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE I
- ZACT I ZONE D'ACTIVITES I
- ZACT II ZONE D'ACTIVITES II
- ZAR ZONE D'ACTIVITES RESTREINTES
- ZDME ZONE DE DECHARGE POUR MATERIAUX D'EXCAVATION PROPRES
- ZIG I ZONE D'INTERET GENERAL I
- ZIG II ZONE D'INTERET GENERAL II
- ZPP ZONE DE PORT DE PLAISANCE
- ZA ZONE AGRICOLE
- AF AIRE FORESTIERE
- ZPCE ZONE DE PROTECTION DES COURS D'EAU

MESURES PARTICULIERES

- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - DEGRE FAIBLE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - DEGRE MOYEN
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - DEGRE FORT
- CARTE DES DANGERS DE DETAIL - INSTABILITES DE TERRAINS - DEGRE INDICATIF
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS NATURELS LIES AUX CRUES
- SECTEURS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- BATIMENT EXISTANT NON SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION DU SOL
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- SECTEURS A RESTRICTIONS PARTICULIERES
- PERIMETRE DE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE

MESURES DE PROTECTION

- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - HAIES, BOSQUETS
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES ISOLEES, VERGERS
- ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE
- COURS D'EAU, LAC
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX
- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

Les dispositions de l'article 13 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

- BATIMENTS PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE D'ILENS
- PERIMETRE DE PROTECTION
- ZONES ET PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES DELIMITEES PROVISOIREMENT

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITES POLLUES - AIRES D'EXPLOITATION
- SITES POLLUES - SITES DE STOCKAGE
- CONDUITE DE GAZ
- PERIMETRE COMMUNAL



174500

174000

173500

173000

